

Dr. J. J. J.



J. J. Willich 1807



Le présent registre destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie de
et contenant *pendant*
feuilles, a été coté et paraphé par premier et dernier,
par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de
A le an 1806. Premier feuillet.

Synappert

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL d' *Erwilt*
CANTON d' *Mersen*
MAIRIE d' *Willich*

ACTE DE MARIAGE.

Du *vingt* jour du mois de *Janvier* mil huit cent *sept*

ACTE DE MARIAGE d' *Jean Roemer*
agé de *vingt cinq* ans, né à *Willich* Dép.t de *la Roer*
le *vingt* du mois de *Janvier* l'an mil sept cent *soixante onze* profession
de *maréchal ferrant* demeurant à *Willich* Dép.t de *la Roer* ; fils *majeur*
d' *Pierre Roemer* *décédé* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* et d' *Marie Schreier*
Et de *Marie geronot* *Könen*
agée de *vingt huit* ans, née à *Willich* Dép.t de *la Roer*
le *vingt* du mois de *Octobre* l'an mil sept cent *soixante six* fille
majeure d' *Engelbert Könen* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* et d' *Catharine Hoermer*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Willich* le *quatre*
Janvier pour la première et le *onze* du même mois pour la
seconde fois.

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Willich* ; lu
les extraits de naissance de l'époux ; lu le chapitre six du titre du mariage ; le père de l'
épouse présent déclarant qu'elle avait été régulièrement contractée et qu'il
avait consenti
le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la demoiselle Marie geronot*
Könen, l'autre *le sieur Jean Roemer*

En présence de *Engelbert Könen* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *soixante ans*
d' *Jean Pierre Könen* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *cinquante ans*
d' *Adam Storm* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *vingt huit ans*
d' *Daniel Roemer* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* profession de *maréchal ferrant* âgé de *soixante ans*

Après quoi, nous *Pierre Knuls* Maire de *Willich* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *signé*

Jean Roemer *Joseph Könen* *Engelbert Könen*
Marie geronot *Jean Pierre Könen* *Adam Storm* *Daniel Roemer*
Willich

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Crueld*

CANTON de *Nersen*

MAIRIE de *Willuh*

ACTE DE MARIAGE.

Du *Cinq* jour du mois de *mars* mil huit cent *sept*

ACTE DE MARIAGE de *Pierre Jacques Busch*
 âgé de *trante sept* ans, né à *Neukempen* Dép.t de *la Roer*
 le *vingt cinq* du mois de *Juillet* l'an mil sept cent *soixante neuf* profession
 de *Cultivateur* demeurant à *Neukempen* Dép.t de *la Roer*, fils *major*
 de *Pierre Busch* demeurant à *Neukempen*
 Dép.t de *la Roer* et de *Marie Magdalene Huibels*

Et de *Anne Catharine Geretz*
 âgée de *vingt trois* ans, née à *Willuh* Dép.t de *la Roer*
 le *vingt huit* du mois de *avril* l'an mil sept cent *quatre vingt trois* fille
 majeure de *Jean Guillaume Geretz* demeurant à *Willuh*
 Dép.t de *la Roer* et de *Jean Anne Marguerite Geretz*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Willuh & Neukempen*
 le *vingt deux* février pour la première fois et le premier
 mars pour la seconde fois
 et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Willuh & Neukempen*; lu
 les extraits de naissance de l'époux; lu le chapitre six du titre du mariage; La mère de l'époux
 présente déclarant qu'elle avait été consultée respectuellement à qu'elle avait consenti
 le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
 la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *La demoiselle Anne*
Catharine Geretz, l'autre *le sieur Pierre Jacques Busch*
 En présence de *Jean Guillaume Geretz* demeurant à *Willuh*
 Dép.t de *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *trante ans*
 de *François Joseph Busch* demeurant à *Neukempen*
 Dép.t de *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *quarante ans*
 de *Jean Arnold Neulen* demeurant à *Neukempen*
 Dép.t de *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *trante six ans*
 de *Joseph Huibels* demeurant à *Willuh*
 Dép.t de *la Roer* profession de *filan de lin* âgé de *cinquante cinq ans*

Après quoi, nous *Pierre Winters* Maire de *Willuh* faisant les
 fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
 mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *signé*

notaire Jacobus Luyt *notaire Catharine Geretz* *notaire Joseph Luyt*
maritalis *Silvester* *Jeanne Geretz* *notaire* *Jacobus Luyt*
Willuh

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Crueld*
CANTON de *Nersen*
MAIRIE de *Willuth*



3 ACTE DE MARIAGE.

Du *Sept* jour du mois d' *Avril* mil huit cent *Sept*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Henry Cloeren*
âgé de *vingt huit* ans, né à *Langst* Dép.t de *la Roer*
le *vingt un* du mois d' *mars* l'an mil sept cent *soixante dix huit* profession
de *Domestique à gages* demeurant à *Langst* Dép.t de *la Roer*, fils majeur
de *Henry Cloeren* demeurant à *Langst*
Dép.t de *la Roer* et d' *Christine Gerety*
Et de *Marie Marguerite Cronen*
âgée de *vingt cinq* ans, née à *Willuth* Dép.t de *la Roer*
le *vingt Sept* du mois d' *Avril* l'an mil sept cent *quatre vingt un* fille
majeure de *Paul Cronen* demeurant à *Willuth*
Dép.t de *la Roer* et d' *Megeld a sen*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Langst et Willuth*
le *vingt deux* de *mars* de *mars* pour la première fois et le *vingt neuf* du
même mois pour la seconde fois
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Langst et Willuth*; lu
les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, *Les parents des Epoux*
ou s'ils n'avoient consenti
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *La Demoiselle* *Marie*
Marguerite Cronen, l'autre le *Sieur* *Jean Henry Cloeren*
En présence de *Henry Cloeren* demeurant à *Langst*
Dép.t de *la Roer* profession de *Journaux* âgé de *Cinquante six ans*
de *Paul Cronen* demeurant à *Willuth*
Dép.t de *la Roer* profession de *Journaux* âgé de *Cinquante quatre ans*
de *Guillaume Lausten* demeurant à *Willuth*
Dép.t de *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *quarante cinq ans*
de *Guillaume Dissen* demeurant à *Willuth*
Dép.t de *la Roer* profession de *particulier* âgé de *soixante ans*

Après quoi, nous *Pierre Krato* Maire de *Willuth* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *Signé*

Johannes Krato Maire de *Willuth*
Guillaume Dissen témoin
Pierre Krato témoin

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Crucelle*

CANTON de *Nursen*

MAIRIE de *Willuh*

ACTE DE MARIAGE.

Du *Vingt et unième* jour du mois de *Avril* mil huit cent *Sept*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Jacques Prosch*
âgé de *Vingt* ans, né à *Holzheim* Dép.t de *la Roer*
le *Sept* du mois de *Avril* l'an mil sept cent *quatre-vingt dix* profession
de *Cultivateur* demeurant à *Willuh* Dép.t de *la Roer*, fils majeur
de *Bernard Prosch* demeurant à *Holzheim*
Dép.t de *la Roer* et de *Gene Sophie Wiefels*

Et de *Catharine Elise Kreutzer*
âgée de *Vingt trois* ans, née à *Willuh* Dép.t de *la Roer*
le *dix huit* du mois de *Octobre* l'an mil sept cent *quatre-vingt trois* fille
majeure de *Pierre Kreutzer* demeurant à *Willuh*
Dép.t de *la Roer* et de *Gene Christian Berkers*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Willuh* le
vingt d'Avril pour la première fois et le *vingt un*
même mois pour la seconde fois
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Willuh*; la
les extrait, de naissance de l'époux; le chapitre six du titre du mariage, *Les futurs époux*
seulement qu'ils avaient été respectivement consultés sur le mariage et
qu'ils y avaient consenti
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la Demoiselle Catharine*
Elise Kreutzer, l'autre le *Sieur Jean Jacques Prosch*
En présence de *Pierre Kreutzer* demeurant à *Willuh*
Dép.t de *la Roer* profession de *Journaler* âgé de *Sept ans*
de *Jean Jacques Kreutzer* demeurant à *Willuh*
Dép.t de *la Roer* profession de *Journaler* âgé de *Vingt six ans*
de *Jacques Michel Kreutzer* demeurant à *Willuh*
Dép.t de *la Roer* profession de *Journaler* âgé de *vingt ans*
de *Jean Wiefels* demeurant à *Willuh*
Dép.t de *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *vingt ans*

Après quoi, nous *Pierre Kreutzer* Maire de *Willuh* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *signé*
M. Kreutzer
les autres ont déclaré ne savoir signer

DÉPARTEMENT DE LA ROER.



ARRONDISSEMENT COMMUNAL de Criveld
CANTON de Hersen
MAIRIE de Willich



5 ACTE DE MARIAGE.

Du *Vingt huitième* jour du mois d' *Avril* mil huit cent *Sept*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Mathieu Bonten*
agé de *trinte Sept* ans, né à *Willich* Dép.t de la *Roer*
le *Vingt Six* du mois de *Janvier* l'an mil sept cent *soixante huit* profession
de *Culteur* demeurant à *Willich* Dép.t de la *Roer*, fils majeur
de *Jean Henry Bonten* demeurant à *Osterath*
Dép.t de la *Roer* et de *Pelroulle Bend*

Et de *Marie Gerdrut Fink*
Agée de *Vingt quatre* ans, née à *Mevantscim* Dép.t de la *Roer*
le *trinte un* du mois de *Decembre* l'an mil sept cent *quatre Vingt deux* fille
majeur de *Henry Fink* demeurant à *Willich*
Dép.t de la *Roer* et de *Jean Anne Sophia Schweden*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Willich* le *deux*
avril pour la première fois et le *Dix neuf* du même mois
pour la seconde fois

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Willich*; lu
l'extrait de naissance de l'époux; lu le chapitre six du titre du mariage, *Le mari et l'épouse et la mère*
de l'époux présents d'abord qu'ils ont été respectueusement consultés et qu'ils
y ont consenti
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *La demoiselle Marie*
Gerdrut Fink, l'autre le *Sieur Jean Mathieu Bonten*

En présence de *Henry Fink* demeurant à *Willich*
Dép.t de la *Roer* profession de *Journaier* âgé de *cinquante neuf* ans
de *Engelbert Berme* demeurant à *Fischeln*
Dép.t de la *Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *quarante ans*
de *Hermann Joseph Fink* demeurant à *Lischeln*
Dép.t de la *Roer* profession de *Journaier* âgé de *vingt six* ans
de *Guillaume Henry Bonten* demeurant à *Osterath*
Dép.t de la *Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *quarante huit* ans

Après quoi, nous *Jean Kruls* Maire de *Willich* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *signé*

Jean Mathieu Bonten *Marie Gerdrut Fink*
Henry Fink *Engelbert Berme*
Hermann Joseph Fink *Guillaume Henry Bonten*
Jean Kruls

Willich

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Willeub*
CANTON de *Nerssen*
MAIRIE de *Willeub*

ACTE DE MARIAGE.

Du *deux* jour jour du mois de *mai* mil huit cent *sept*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Gerard Hingen*
âgé de *vingt cinq* ans, né à *Klein Kempfen* Dép. t d *la Roer*
le *vingt quatre* du mois de *août* l'an mil sept cent *quatre vingt un* profession
de *tailleur* demeurant à *Klein Kempfen* Dép. t d *la Roer*, fils *majeur*
de *Jacques Hingen* demeurant à *Klein Kempfen*
Dép. t d *la Roer* et de *Agnes Scharfhausen*

Et de *Sybilie Marguerite Baches*
âgée de *trente* ans, née à *Kleinbroich* Dép. t d *la Roer*
le *onze* du mois de *Juin* l'an mil sept cent *soixante seize* fille
majeure de *Pierre Baches* demeurant à *Kleinbroich*
Dép. t d *la Roer* et de *Marie Christine Stungbluth*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Willeub et Klein Kempfen*
le *vingt* avril pour la première fois et le *trois* mai pour la
deuxième fois

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Willeub et Klein Kempfen*; lu
l'extract de naissance de l'époux; lu le chapitre six du titre du mariage, *Les jours du mariage*
présenté devant qu'ils aient été respectueusement consultés sur ce mariage
à qui ils y avaient consenti
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la Demoiselle Sybilie*
Marguerite Baches, l'autre le *jeune Jean Gerard Hingen*
En présence de *Jacques Hingen* demeurant à *Klein Kempfen*
Dép. t d *la Roer* profession de *journalier* âgé de *soixante ans*
de *Pierre Baches* demeurant à *Kleinbroich*
Dép. t d *la Roer* profession de *journalier* âgé de *soixante cinq ans*
de *André Baches* demeurant à *Kleinbroich*
Dép. t d *la Roer* profession de *journalier* âgé de *trente quatre ans*
de *Mathieu Bann* demeurant à *Willeub*
Dép. t d *la Roer* profession de *filleur de laine* âgé de *soixante ans*

Après quoi, nous *Pierre Kruls* Maire de *Willeub* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *seigné*

Jean Gerard Hingen Les autres ont déclaré ne savoir signer

Willeub

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de Crevel
CANTON de Hersen
MAIRIE de Willuh



ACTE DE MARIAGE.

7

Du Cinquième jour du mois de Juin mil huit cent Sept

ACTE DE MARIAGE de Jean Mathieu Krücker
âgé de trente deux ans, né à Willuh, Dép.t de la Roer
le onze du mois de février l'an mil sept cent soixante quinze profession
de Cultivateur demeurant à Willuh, Dép.t de la Roer, fils unique
de feu Pierre Krücker demeurant à Willuh
Dép.t de la Roer et d'une Catharine Buchmes.

Et de Marie Marguerite Cloten
âgée de quarante trois ans, née à Willuh, Dép.t de la Roer
le Sept du mois de Août l'an mil sept cent soixante trois, fille
majeure de feu Pierre Cloten demeurant à Willuh
Dép.t de la Roer et de Marie Brocker, veuve de Jacques Dunk

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Willuh le vingt
quatre avr pour la première fois et le treize du même mois
pour la seconde fois

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Willuh ; lu

le extrait de naissance de l'époux ; lu le chapitre six du titre du mariage, Vu l'acte de mariage de
Jacques Dunk la mère de l'époux présente déclarant qu'elle avait été avisée
publiquement consultée et qu'elle avait consenti dans le présent mariage
le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un la veuve Marie Marguerite
Cloten, l'autre le Sieur Jean Mathieu Krücker

En présence de Henry Cloten demeurant à Willuh
Dép.t de la Roer profession de Cultivateur âgé de quarante cinq ans
de Jean Pierre Buchmes demeurant à Willuh
Dép.t de la Roer profession de Cultivateur âgé de cinquante cinq ans
de Michel Munch demeurant à Willuh
Dép.t de la Roer profession de Percepteur âgé de vingt sept ans
de François Ackers demeurant à Willuh
Dép.t de la Roer profession de Serrurier âgé de vingt trois ans

Après quoi, nous Pierre Huls Maire de Willuh faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

Signature
Louis Cloten Gabriel Cloten Franz Ackers
Michel Munch

Signature of the official

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Orville*
CANTON de *Nursen*
MAIRIE de *Willich*

ACTE DE MARIAGE.

Du *premier* jour du mois de *Juillet* mil huit cent *Sept*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Balthasar Liebr*
âgé de *vingt trois* ans, né à *Lank* Dép.t de *la Roer*
le *deux* du mois de *février* l'an mil sept cent *quatre vingt trois* profession
de *Cordeur* demeurant à *Willich* Dép.t de *la Roer*, fils *majeur*
de *Jean Pierre Liebr* demeurant à *Lank*
Dép.t de *la Roer* et de *Christine Buschstrater*

Et de *Anne Gerdrut Schroers*
âgée de *vingt neuf* ans, née à *Willich* Dép.t de *la Roer*
le *vingt quatre* du mois de *septembre* l'an mil sept cent *soixante dix huit* fille
majeure de *Jean Schroers* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* et de *Jean Gerdrut Muller*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Willich et Lank*
le *vingt un* Juin pour la première fois et le *vingt huit*
pour la seconde fois

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Willich et Lank*; lu
les extraits de naissance des époux, lu le chapitre six du titre du mariage, Les parents présents
et qui ont été préalablement consultés sur ce mariage
et qui ont consenti
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *le Demeurante Anne*
Gerdrut Schroers, l'autre *le Sieur Jean Balthasar Liebr*

En présence de *Jean Schroers* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* profession de *filier de tan* âgé de *cinquante sept* ans

de *Jean Pierre Liebr* demeurant à *Lank*
Dép.t de *la Roer* profession de *Cordeur* âgé de *soixante un* ans

de *Jaurau Hutterer* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* profession de *Passementier* âgé de *cinquante huit* ans

de *Heinrich Bonnen* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* profession de *Sabreur de bois* âgé de *vingt trois* ans

Après quoi, nous *Pierre Heul* Maire de *Willich* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

Lally des Lins, Johann Zinck Liebr
Pancratius Hutterer, Minus Cornu
L'époux et un témoin ont déclaré avoir signé

DÉPARTEMENT DE LA ROER.



ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Cruell*
CANTON de *Musin*
MAIRIE de *Willich*

ACTE DE MARIAGE.

9

Du *premier* jour du mois de *Juillet* mil huit cent *Sept*

ACTE DE MARIAGE de *Pierre Laurent Satorius*
âgé de *vingt Sept* ans, né à *Willich* Dép.t de *la Roer*
le *Dix huit* du mois de *Juillet* l'an mil sept cent *quatre Vingt* profession
de *Tailleur* demeurant à *Willich* Dép.t de *la Roer*, fils *majeur*
de *Jean Balthasar Satorius* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* et de *Marie Catharine Hoff*
Et de *Catherine Elise Hamachers*
âgée de *vingt trois* ans, née à *Willich* Dép.t de *la Roer*
le *premier* du mois de *avril* l'an mil sept cent *quatre Vingt quatre* fille
majeure de *Jean Conrad Hamachers* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* et de *Caecilie Gieser*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Willich* le *vingt un*
pour la première fois et le *vingt huit* pour la *seconde fois*
du mois de *Juin*

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Willich*; lu

le *premier* extrait de naissance de *l'époux*; lu le chapitre six du titre du mariage, les *mariés* époux pré-
sentes déclarant qu'ils ont été respectueusement consultés et qu'ils en
ont tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

1807.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *La Demoiselle Catharine*
Elise Hamachers, l'autre le *Sieur Pierre Laurent Satorius*

En présence de *Jacques Hoff* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* profession de *Journalier* âgé de *cinquante cinq ans*
de *Henri Damm* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* profession de *Passementier* âgé de *trante cinq ans*
de *Guillaume Dipes* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* profession de *particulier* âgé de *soixante neuf ans*
de *Jean Theodor Coenich* demeurant à *Willich*
Dép.t de *la Roer* profession de *marbrier* âgé de *vingt quatre ans*

Après quoi, nous *Pierre Heurts* Maire de *Willich* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *signé*

Pierre Laurent Satorius *Jacobus Hoff* *Wilhelm Damm* *Johann Damm*
L'époux et un témoin ont déclaré ne savoir signer

Willich

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de Crevel
CANTON de Nerssen
MAIRIE de Willits

10 ACTE DE MARIAGE.

Du *Vingt unieme* jour du mois d' *Octobre* mil huit cent *Sept*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Henry Lentzen*
agé de *Vingt quatre* ans, né à *Lant* Dép.t de *la Roer*
le *Vingt huit* du mois de *Janvier* l'an mil sept cent *quatre vingt trois* profession
de *Journaler* demeurant à *Willits* Dép.t de *la Roer*, fils *majeur*
de *Philipp Lentzen* demeurant à *Lant*
Dép.t de *la Roer* et de *Marie Catharine Dols*

Et de *Sybill Gerdt Krieker*
agée de *Vingt neuf* ans, née à *Willits* Dép.t de *la Roer*
le *vingt* jour du mois de *Janvier* l'an mil sept cent *soixante dix neuf* fille
majeure de *Jean Krieker* demeurant à *Willits*
Dép.t de *la Roer* et de *Marie Catharine Buchmes*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Willits* le *vingt*
sept *octobre* pour la première fois et le *vingt huit* pour la
deuxieme fois

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Willits*; lu
l'extrait, de naissance de, époux; lu le chapitre six du titre du mariage, les *maris*
quatre *présent* *et* *evénement*, ayant été respectueusement consultés
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la Demoiselle Sybille*
Gerdt Krieker, l'autre le *Sieur Jean Henry Lentzen*

En présence de *Mathieu Krieker* demeurant à *Willits*
Dép.t de *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *trante deux* ans
de *Jean Pierre Buchmes* demeurant à *Willits*
Dép.t de *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *cinquante deux* ans
de *Gieses Breijers* demeurant à *Willits*
Dép.t de *la Roer* profession de *Journaler* âgé de *cinquante trois* ans
de *Jean Essers* demeurant à *Willits*
Dép.t de *la Roer* profession de *Cultivateur* âgé de *soixante deux* ans

Après quoi, nous *Jean Krieker* Maire de *Willits* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

Jean Henry Lentzen *Sybill Gerdt Krieker*
Johann Krieker *Mathieu Krieker* *Jean Pierre Buchmes* *Gieses Breijers* *Jean Essers*
Jean Krieker Maire de *Willits*
ne s'avoient signer

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Cornwall*

CANTON de *Mursen*

MAIRIE de *Willeub*

ACTE DE MARIAGE.

Du *quatrième* jour du mois de *Novembre* mil huit cent *Sept*

ACTE DE MARIAGE de *Sieur Guillaume Hoever*
 âgé de *vingt sept* ans, né à *Schiltbach* Dép.t de *la Roer*
 le *sept* du mois de *Décembre* l'an mil sept cent *soixante dix* profession
 d' *ouvrier* demeurant à *Willeub* Dép.t de *la Roer*, fils *majeur*
 d' *Jacques Hoever* décédé demeurant à *Schiltbach*
 Dép.t de *la Roer* et de *Isabelle Catharine Priin*
 Et de *Aime Gertrude Josephe Holt*
 âgée de *vingt sept* ans, née à *Kempfen* Dép.t de *la Roer*
 le *dix huit* du mois de *Mars* l'an mil sept cent *quatre vingt* *filles*
 épouse de *Jean Chodor Holt* demeurant à *Kempfen*
 Dép.t de *la Roer* et de *Aime Catharine Boves*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Willeub* le *vingt*
vingt d' *octobre* pour la première fois et le *premier* de *novembre*
 pour la *deuxième* fois

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Willeub*; le
 l' *extra*it, de naissance de l' *époux*, lu le chapitre six du titre du mariage, la *mere* de l' *époux*
 présent, et la *mere* de l' *épouse* ayant eue l' *usage* qu' *elle* avait eue, par un
 acte sous *signature* privée, *égalisée* par le *maire*
 le tout en forme, de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi *Officier public*, aux termes de
 la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d' *opposition*.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l' *un* *la Demoiselle Aime Gertrude*
Josephe Holt, l' *autre* l' *Sieur Jean Guillaume Hoever*

En présence de *Christien Lertings* demeurant à *Creweld*
 Dép.t de *la Roer* profession d' *Commissionnaire* âgé de *quarante* ans
 d' *Jacques Priin* demeurant à *Creweld*
 Dép.t de *la Roer* profession d' *Passantier* âgé de *vingt sept* ans
 de *Jean Engelbeet Heisges* demeurant à *Creweld*
 Dép.t de *la Roer* profession d' *Passantier* âgé de *vingt un* ans
 de *Geoffroi Holt* demeurant à *Kempfen*
 Dép.t de *la Roer* profession d' *Cultivateur* âgé de *trente* ans

Après quoi, nous *Pierre Krantz* Maire de *Willeub* faisant les
 fonctions d' *Officier public* de l' *état civil*, avons prononcé qu' *au nom* de la loi, lesdits époux sont unis en
 mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *signé*

Joseph Engelbeet Heisges *Jacques Priin* *Geoffroi Holt*
Jean Engelbeet Heisges *Jacques Priin* *Geoffroi Holt*
Willeub

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de *Orwell*

CANTON de *Nursin*

MAIRIE de *Willuh*

ACTE DE MARIAGE.

Du *cinquième* jour du mois de *Novembre* mil huit cent *Sept*

ACTE DE MARIAGE de *Mathieu Heij Kamp*
âgé de *trente trois* ans, né à *Wanham* Dép.t de *la Roer*
le *vingt un* du mois de *Juin* l'an mil sept cent *soixante quatre* profession
d' *journalier* demeurant à *Willuh* Dép.t de *la Roer*, fils *major*
d' *feu Gerard Heij Kamp* demeurant à *Wanham*
Dép.t de *la Roer* et d' *Agnes Saper* demeurant à *Wanham*
Et de *Anne Marguerite Kleinen*
âgée de *trente neuf* ans, née à *Willuh* Dép.t de *la Roer*
le *onze* du mois de *Octobre* l'an mil sept cent *soixante huit* fille
majeure d' *feu Henry Kleinen* demeurant à *Willuh*
Dép.t de *la Roer* et d' *Gerard Pisch* demeurant à *Willuh*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Willuh* le
quinze novembre pour la première fois et le *vingt deux*
pour la seconde fois

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Willuh*; lu
l' *extrait*, de naissance de, époux; lu le chapitre six du titre du mariage, *les mères ou époux*
présent déclarant qu'elles *savaient été respectueusement consultées sur ce mariage*
et qu'elles y avaient consenti
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *la Demoiselle Anne Marguerite*
Kleinen, l'autre le *seur Mathieu Heij Kamp*

En présence de *Mathieu Schurz* demeurant à *Willuh*
Dép.t de *la Roer* profession d' *Journatier* âgé de *cinquante ans*
d' *Herman Petit* demeurant à *Willuh*
Dép.t de *la Roer* profession d' *Cultivateur* âgé de *trente sept ans*
d' *Henry Hoernes* demeurant à *Willuh*
Dép.t de *la Roer* profession d' *Major* âgé de *soixante trois ans*
d' *Pierre Fies* demeurant à *Willuh*
Dép.t de *la Roer* profession d' *Journatier* âgé de *soixante onze ans*

Après quoi, nous *Pierre Kautz* Maire de *Willuh* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *Signé*

Guillaume Kautz les autres ont déclaré ne savoir
signer

Willuh

DÉPARTEMENT DE LA ROER.

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de Cruell

CANTON de Neusen

MAIRIE de Willers

ACTE DE MARIAGE.

13

Du Premier jour du mois de Décembre mil huit cent Sept

ACTE DE MARIAGE de Jean Henry Schatz
agé de vingt huit ans, né à Klumbroch
le vingt cinquième du mois de Novembre l'an mil sept cent soixante dix neuf
d'ouvrier demeurant à Willers
d' Frederic Schatz demeurant à Klumbroch
Dép.t de la Roer et de f.ue Gerdrant Mullers

Et de Sibille Marguerite Linnen
agée de dix huit ans, née à Willers
le troisième du mois de Juin l'an mil sept cent quatre vingt huit
muniere d' Ernest Linnen
Dép.t de la Roer et de Sibille Christuie Leven

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Willers le
quinze novembre pour la première fois et le vingt deux
du même mois pour la seconde fois

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Willers ; lu
les extraits de naissance de l'époux, lu le chapitre six du titre du mariage, les vœux des époux
présenté déclarant qu'ils avaient librement consenti au mariage
et qu'ils s'étaient volontairement unis
le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un la Dlle Sibille
Marguerite Linnen, l'autre l'epoux Jean Henry Schatz

En présence de Ernest Linnen demeurant à Willers
Dép.t de la Roer profession de Journalier âgé de soixante sept ans
d' Frederic Schatz demeurant à Klumbroch

Dép.t de la Roer profession de Tailleur âgé de quatre vingt cinq ans
d' Pierre Dukels demeurant à Willers
Dép.t de la Roer profession de filateur de laine âgé de quarante ans

d' Jean Pierre Linnen demeurant à Willers
Dép.t de la Roer profession de cultivateur âgé de vingt et un ans

Après quoi, nous Pierre Kruls Maire de Willers faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite


Signé Les autres ont déclaré

Le présent Acte a été lu par le soussigné
Maire le 31 Decembre 1847

Willers



Table annuelle Des actes de
Mariage de la Mairie de Willich del'an 1807.

Noms et Prénoms Des mariés	Date des actes ou Des registres.
 Bonten Jean Mathieu marié à Mariegérard Jentk	Le 28 avril 1807.
Busch Pierre Jacques marié à Marie Magdalen Huiskelt	Le 5 Mars
Coeten Jean Henrij marié à Anne Marguerite Kronen	Le 7 avril
Heijkamps Mathieu, marié à Anne Marguerite Kleinen	Le 30 Novembre
Mintzen Jean Gerard marié à Johille Marguerite Bastes	Le 12 mai
Kruker Jean Mathieu marié à Anne Marguerite Stoten	Le 5 Juin
Leutzen Jean Henrij marié à Johille gerard Kruker	Le 21 octobre
Pieper Jean Balhusar marié à Anne gerard Schroers	Le 1 Juillet
Moiser Jean guillaume marié à anne gerard Joseph	
Holl	Le 4 novembre.

Noms et Prénoms
Des mariés.

Date des actes
ou des Registres.

Brosch Jean Jacques marié à
Catherine Elise Kreuzer

Le 21 avril 1807.

Boemer Jean marié à Marie
Gertrud Koenen

Le 20 Janvier

Satorius Pierre Laurent marié
à Catharine Elise Hamachers

Le 1 Juillet

Schaltz Jean Henry marié
à Sibille Marguerite Linnen

Le 1 Decembre.

Le Present Etat a été fait par le Soussigné
Haire De Willing, à Willing le 2 Mars 1808.

